



# JOURNAL DU DROIT ADMINISTRATIF

## ANNEXE II – INTERVIEW

### INTERVIEW « *JDA* COMPARÉ »

#### *Du droit administratif*

1 – Quelle est, selon vous, la définition du droit administratif ?

#### *Du droit administratif étranger (non français)*

2 – Qu'est-ce qui fait la singularité du droit administratif de votre pays ?

3 – Peut-on le caractériser par un critère ou une notion juridique ?

4 – Qui sont (jusqu'à trois propositions) les « pères » les plus importants de ce droit administratif ?

5 – Quelles sont (jusqu'à trois propositions) les normes les plus importantes de ce droit administratif ?

6 – Quelles sont (jusqu'à trois propositions) les décisions juridictionnelles les plus importantes de ce droit administratif ?

#### *Du droit administratif étranger (non français) et son évolution*

7 – Existe-t-il un « droit administratif d'hier » et un « droit administratif de demain » ?

8 – Dans l'affirmative, comment les distinguer ?

9 – Le droit administratif reste-t-il un droit national ou son avenir réside-t-il à l'inverse dans sa « globalisation » / son « européanisation » ?

10 – Quelle place pour le droit administratif dans la société contemporaine ?

#### **Questions Bonus !**

#### ***Le droit administratif « à la PREVERT » :***

- Si le Droit administratif était un animal, quel serait-il ?

- Si le Droit administratif était un livre, quel serait-il ?

- Si le Droit administratif était une œuvre d'art, quelle serait-elle ?